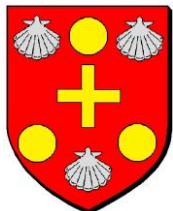


REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Moselle

**Mairie de
KIRSCHNAUMEN
57480**

Téléphone - Fax : 03.82.83.37.50
Courriel : mairie.kirschnaumen@wanadoo.fr



Ouverture au public : Mardi et Jeudi 17h-19h

COMPTE-RENDU
DU
CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 JUIN 2018

L'an deux mille dix-huit, le quatorze du mois de juin, à 20 heures, se sont réunis en séance publique et ordinaire, les membres du Conseil Municipal régulièrement convoqués et sous la présidence de Jean-Luc NIEDERCORN, Maire.

Étaient présents : NIEDERCORN Jean-Luc, SOUMAN Alexandre, LAGERSIE Christian, GEORGES Gérard, KLEIN Fabrice, MURGIA Catherine, BURAIIS Jonathan, DOUROUX Anne-Claire

Absent(s) : SCHMIT Patrice, BERGER André, CORDEL Martine

Procuration(s) : SCHMIT Patrice donne procuration à SOUMAN Alexandre

Le quorum étant atteint, la séance débute à 20 heures.

Christian LAGERSIE est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande l'inscription d'un point supplémentaire :
- *Maîtrise d'œuvre pour la création du lotissement St Michel*

Le Conseil Municipal accepte l'inscription de ce point supplémentaire.

**32/2018 – ADHESION AU SYNDICAT DES BASSINS VERSANTS NORD MOSELLE
RIVE DROITE**

Vu l'article L5211-20 du code général des collectivités territoriales,

Conformément aux dispositions de l'article 35 de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale,

Vu l'arrêté du 16 septembre 2016 portant fusion des communautés de communes du Bouzonvillois et des Trois Frontières,

Vu le transfert de la compétence GEMAPI à la CCB3F à compter du 1^{er} janvier 2018,

Considérant que pour assurer l'exercice effectif de la compétence GEMAPI sur l'ensemble du périmètre communautaire, il convient d'adhérer au Syndicat des Bassins Versants Nord

Moselle Rive Droite pour les communes suivantes : Apach, Hunting, Kerling-Lès-Sierck, Kirsch-les-Sierck, Kirschnaumen, Launstroff, Manderen, Merschweiller, Montenach, Ritzing, Rustroff, Sierck-les Bains, Rettel, d'en approuver le projet de statuts et de permettre la modification des statuts de la CCB3F pour pouvoir y adhérer

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, 4 par voix pour, 2 voix contre, 2 abstentions :

- approuve l'adhésion au syndicat des Bassins Versants Nord Moselle rive droite,
- approuve le projet de statuts
- demande la modification des statuts de la CCB3F pour pouvoir y adhérer.

33/2018 – MAÎTRISE D'ŒUVRE : TRAVAUX D'ENTRETIEN DES STEP DE KIRSCHNAUMEN ET EVENDORFF

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que des travaux sont nécessaires à l'entretien des STEP de Kirschnaumen et Evendorff, notamment afin d'assurer la sécurité du personnel intervenant et qui permettront également de faire des économies substantielles :

- installation d'une vanne dans le but de noyer les mauvaises herbes et soutenir la croissance des roseaux
- mise en place d'un système de drainage dans la chambre à vannes

Afin de suivre le chantier, Monsieur le Maire propose les services de LVRD pour un montant de 1 710,00 €HT.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, 7 par voix pour, 1 voix contre, accepte la proposition de LVRD et autorise le Maire à passer commande.

34/2018 – MAÎTRISE D'ŒUVRE : TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT RUE DU CHÂTEAU D'EAU A EVENDORFF

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que la Rue du Château d'Eau à Evendorff n'est pas pourvue de réseaux séparatifs d'assainissement (eaux usées et eaux pluviales) et il propose la réalisation de ces travaux.

Une maîtrise d'œuvre est nécessaire à cette réalisation.

M. le Maire propose l'offre du bureau LVRD comprenant une phase études et une phase travaux :

- Phase Etudes : 4 450,00 €HT
- Phase Travaux : 4,1% du montant de l'opération

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité la proposition de LVRD et autorise le Maire à passer commande.

35/2018 – REMPLACEMENT D'UN POTEAU D'INCENDIE

Le poteau d'incendie situé Rue du Château d'Eau à Evendorff est défectueux (fuite).

M. le Maire propose de procéder à son remplacement et fait part aux membres du conseil du devis de VEOLIA pour un montant de 2 918,23 €TTC.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité le devis de VEOLIA et autorise le Maire à passer commande.

36/2018 – TARIFS GARDERIE-RESTAURATION

Le Maire présente aux membres du conseil le résultat financier après une année complète de service de garderie et de restauration à Evendorff.

Afin de réduire le déficit pris en charge par les communes de Kirschnaumen et Rémeling et, au vu des résultats, M. le Maire propose de fixer les tarifs à compter de la rentrée de septembre 2018 comme suit :

Période	Tarif (€)
7h30-8h	1 € (soit 2€/heure de garderie)
11h30-13h15	7,00 €/repas
	1,50 € (soit 0,85 €/heure de garderie)
15h45-17h30	3 € (soit 1,71 €/heure de garderie)
17h30-18h	1 € (soit 2€/heure de garderie)
18h-18h30	1 € (soit 2€/heure de garderie)

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité les nouveaux tarifs à compter de septembre 2018 et charge le Maire d'en informer les parents.

37/2018 – DEPENSES A IMPUTER AU COMPTE 6232 « FÊTES ET CEREMONIES »

Monsieur le Maire informe à l'assemblée qu'il est demandé aux collectivités de faire procéder à l'adoption d'une délibération précisant les principales caractéristiques des dépenses à reprendre au compte 6232 « Fêtes et Cérémonies », conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions comptables propres à cet article budgétaire.

Monsieur le Maire propose que soient prises en charge, au compte 6232, les dépenses suivantes :

- d'une façon générale, l'ensemble des biens et services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes, cérémonies, manifestations culturelles, touristiques, inauguration (dépenses inhérentes à la Saint Nicolas, Noël, Repas des Anciens, célébration du 11 novembre ...)
- les fleurs, bouquets, gravures, médailles, coupes et autres présents offerts à l'occasion de divers évènements (mariage, décès, naissances, départs en retraite, récompenses) ou lors de réceptions officielles
- les frais de restauration des élus liés aux actions communales
- les dépenses liées à l'achat de denrées et fournitures pour l'organisation de réunions, ateliers ou manifestations

Le Conseil Municipal, après en avoir entendu l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, l'affectation des dépenses suscitées au Compte 6232 « Fêtes et Cérémonie » dans la limite des crédits prévus au budget.

**38/2018 – MAÎTRISE D'ŒUVRE : CREATION DU LOTISSEMENT ST MICHEL –
10 PARCELLES**

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil de la proposition faite par LVRD concernant la maîtrise d'œuvre pour la création du lotissement de 10 parcelles Saint Michel.

Il rappelle également les termes de la délibération n°25/2017 en date du 30/03/2017 concernant le choix du bureau d'étude pour cette maîtrise d'œuvre.

L'offre de LVRD comprend :

- Phase Etudes : 13 775,00 €HT
- Phase Travaux : 4,1% du montant de l'opération

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité la proposition de LVRD et autorise le Maire à passer commande.

Tous les points à l'ordre du jour ayant été débattus, le Président de séance lève la séance à 21h20.

Suivent les signatures au registre.
Pour copie conforme au registre,
Kirschnaumen le 21/06/2018
Le Maire,
Jean-Luc NIEDERCORN